



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 18 juin 2018

PROJET DE DELIBERATION

**« Approbation des comptes 2017
de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion des comptes 2017 établi par l'organe de révision, soit la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales, daté du 18 mai 2018 ;

Vu l'approbation des comptes 2017 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May par son Conseil en séance du 31 mai 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 14 juin 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTÉ / REFUSE

1. Les comptes 2017 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, tels que présentés dans le rapport de la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales daté du 18 mai 2018.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, de la gestion de ses comptes 2017, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.